

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse                             |
| <b>Herausgeber:</b> | Union syndicale suisse  |
| <b>Band:</b>        | 73 (1981)   |
| <b>Heft:</b>        | 4   |
| <b>Artikel:</b>     | La plupart des infirmités pourraient être évitées grâce à la prévention                 |
| <b>Autor:</b>       | Hellen, Eric  |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-386060">https://doi.org/10.5169/seals-386060</a> |

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Les conclusions intérimaires sur les cas de la Bolivie et de la Turquie expriment la profonde préoccupation du Conseil devant la gravité de certaines allégations et soulignent l'importance du respect des droits fondamentaux de l'homme pour le développement de la liberté syndicale. Les gouvernements ont été priés de fournir des informations supplémentaires. Par ailleurs, le Conseil a été informé qu'une somme de 30 000 dollars, confisquée à une mission de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) en Bolivie, a été rapportée par le représentant du gouvernement au Directeur général du BIT qui l'a restituée à la CISL. Des conclusions intérimaires ont été adoptées sur le cas du Brésil concernant les mesures prises par le gouvernement de ce pays à la suite d'une grève. Le Conseil d'administration a notamment prié le gouvernement de le tenir informé des résultats des actions judiciaires intentées contre certains dirigeants syndicaux, ainsi que de mesures prises pour mettre un terme au contrôle des syndicats par les autorités.

## **La plupart des infirmités pourraient être évitées grâce à la prévention**

*par Eric Hellen\**

Chaque année on déplore dans le monde et pour la seule industrie quelque 50 millions d'accidents, soit en moyenne 160 000 par jour. Quelques-uns sont mortels et beaucoup font de leurs victimes des infirmes à vie. Il faut ajouter à ces chiffres les millions de travailleurs victimes de maladies invalidantes contractées sur les lieux de travail. La société dans son ensemble et les travailleurs tout particulièrement paient ainsi un bien lourd tribut à l'industrialisation.

Les personnes handicapés par suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle sont la preuve affligeante de l'insuffisance des mesures de sécurité et d'hygiène prises sur les lieux de travail. La société industrielle moderne se doit d'accomplir un effort global de prévention des infirmités de caractère professionnel et donc de donner une importance accrue à la sécurité et à l'hygiène du travail.

\* M. Hellen est chef du Service de la sécurité et de l'hygiène du travail du BIT.

Des progrès certains sont réalisés dans l'élaboration et l'application de mesures destinées à améliorer la sécurité du milieu de travail, et les résultats dans ce domaine sont souvent dignes d'éloges dans quelques entreprises. Une masse considérable d'informations a été accumulée au sujet des mesures préventives et, dans plusieurs pays, on a enregistré récemment une diminution du nombre des accidents du travail mortels. Beaucoup reste à faire, cependant, au niveau de la prévention appliquée. Alors que les premiers efforts en faveur de la sécurité du travail au cours du siècle dernier visaient à protéger les travailleurs des dangers mécaniques les plus immédiats, la plupart des blessures professionnelles relèvent, aujourd'hui encore, des mêmes facteurs physiques et pourraient être évitées par l'application de mesures bien connues et souvent élémentaires.

### **Des risques nouveaux**

Cependant, à ces risques anciens le progrès technologique est venu en ajouter d'autres, plus insidieux et dont les effets à moyen et à long terme sur la santé des travailleurs restent inconnus. Ce sont tous les risques liés notamment à l'exposition à des substances chimiques.

La question de la prévention des maladies et des accidents professionnels comporte une dimension universelle qu'il est important de souligner. Les connaissances acquises au fil des ans en la matière sont du domaine international. En outre, les ressources nationales seraient insuffisantes pour procéder efficacement aux recherches nécessaires, par exemple pour évaluer le degré de nocivité possible des produits chimiques utilisés dans l'industrie. L'extension des connaissances actuelles ne peut donc se réaliser que dans le cadre d'une action internationale concertée.

C'est dans ce contexte que l'Organisation internationale du travail œuvre depuis sa création pour protéger la santé et la vie des travailleurs sur les lieux de leur travail. Quelque 50 instruments internationaux (conventions et recommandations) ont été adoptés à cet effet par l'Organisation qui a également convoqué de nombreuses réunions techniques auxquelles ont participé 20 000 spécialistes au cours des quinze dernières années. Une diffusion plus large des informations techniques a été entreprise par le Centre international d'informations de sécurité et d'hygiène du travail (CIS), ainsi que dans le cadre du Système international d'alerte pour la sécurité et la santé des travailleurs, dont le réseau permet à 94 pays d'échanger des données scientifiques et techniques concernant les nouveaux risques professionnels graves et leur prévention.

### **Conseils techniques**

Plus de cent brochures rassemblant des conseils techniques ont été publiées par le BIT, notamment dix recueils de directives pratiques de sécurité et d'hygiène couvrant des domaines qui vont de la prévention

des accidents à bord des navires et dans les mines de charbon jusqu'aux précautions à prendre dans l'utilisation des tronçonneuses et des tracteurs.

L'action de l'OIT s'est également manifestée par la mise en œuvre d'un programme de coopération technique qui a notamment aidé à la création, dans nombre de pays en développement, d'instituts d'hygiène et de sécurité du travail.

Ces diverses activités se déploient maintenant dans le cadre du Programme international pour l'amélioration des conditions et du milieu de travail, lancé par l'OIT en 1976.

L'Année internationale des personnes handicapées, qui met l'accent sur la gravité des problèmes auxquels doivent faire face les handicapés, devrait également inspirer un redoublement des efforts déployés à tous les niveaux en faveur de mesures préventives capables de réduire le nombre des travailleurs qui, chaque année, viennent grossir les rangs des invalides.

## Bibliographie

### **La démocratie à double voie autogestion ou participation?**

*Un livre de John Favre, ancien directeur général des CFF*

Les peuples qui ont plus ou moins conquis la démocratie politique restent cependant soumis au pouvoir du capital, en Suisse comme ailleurs.

Selon les militants les plus radicaux, y compris au sein du Parti socialiste suisse, le meilleur moyen de s'affranchir de cette domination, c'est de réaliser l'autogestion. Mais il apparaît, selon l'auteur, que celle-ci est impossible sans nationalisations et planifications généralisées. Et quand tout appartient à l'Etat, l'expérience de nombreux pays montre que c'est alors le Parti qui décide, assez mal, de tout, avec parfois le Goulag en plus!

Par conséquent, il faut d'abord lutter pour un partage plus équitable du pouvoir de ceux qui disposent du capital avec ceux qui travaillent et créent les richesses en préservant ainsi les libertés et la prospérité économique.

La participation des travailleurs aux décisions dans leur entreprise – mais également à son capital – peut être une étape importante vers cet objectif.

Ce thème a une grande place dans cet ouvrage. Il domine l'avenir de nos sociétés démocratiques. Il va revenir au premier plan de la politique suisse.

L'auteur montre les rôles effectifs, mais limités des nationalisations, de l'autogestion et de la concertation économique dans un système axé sur la participation d'entreprise.

Il estime que l'avenir appartient à la *démocratie à double voie*, politique et économique, qui réduira progressivement le pouvoir et la propriété des capitalistes, augmentera les chances d'une bonne régulation de l'économie, tout en développant la démocratie et l'efficacité économique.